

Public concerné

Encadrements de proximité, membres de CHSCT/ CSE, acteurs ou relais identifiés de prévention en entreprise.

Prérequis

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Objectifs de la formation

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail,
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail,
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention,
- Être le garant de cet outil.

Contenu de la formation

- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail,
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit...),
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention (au travers des critères de choix),
- La construction et le suivi du plan d'action,
- Présentation de l'application de la méthode réalisée par entreprise en intersession,
- Discussion, échanges, partage et retours d'expérience.

Méthodes pédagogiques utilisées

- Exercices d'application et étude de cas,
- Participation active des participants, travaux en groupe et sous-groupes,
- Analyse des situations présentées.

Durée

3 jours soit 21 heures

Validation

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.